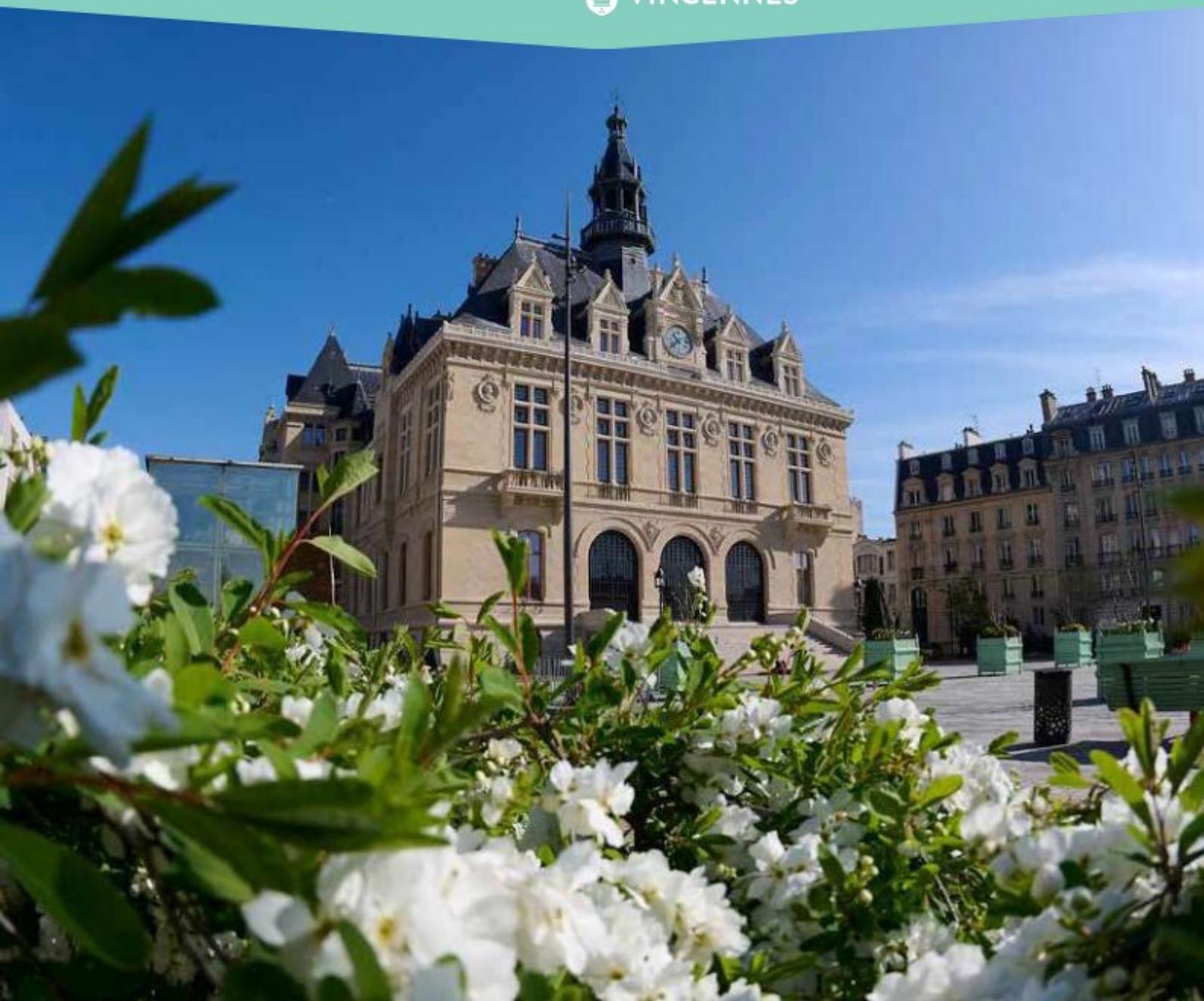


RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE LA VILLE DE VINCENNES

- Conseil municipal du 13 mars 2024 -



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027	5
2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature	6
Adapter nos règles d'urbanisme aux enjeux climatiques	6
Sensibiliser à la place de la nature en ville	6
Favoriser la nature en ville et désimperméabiliser	7
Enrichir le patrimoine arboré	9
Animal en ville	9
Lutter contre les îlots de chaleur	10
Préserver la ressource en eau	11
2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux	12
Encourager la pratique du vélo	12
Plan vélo & mobilités douces 2022-2028	13
Favoriser l'usage du vélo	14
Repenser la logistique urbaine en particulier sur les derniers kilomètres	14
3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	15
3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements	15
Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie et accompagner	15
Accompagner les copropriétés dans la rénovation de l'habitat	16
Aider les ménages en situation de précarité énergétique	16
3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage	17
Construire, rénover le bâti de manière responsable	17
Gestion raisonnée de l'éclairage	18
3.3 Développer la production d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments	19
4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ	20
4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable	20
Développer l'agriculture urbaine	20
Promouvoir une alimentation saine et durable	20
4.2 Réduire, collecter, valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri	21
Valoriser les déchets alimentaires	21
Inciter à la réduction des déchets	21
Favoriser les démarches d'économie circulaire	21
4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé	22
Lutter contre les nuisances sonores du rer	22
Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques	22
Lutter contre les perturbateurs endocriniens	22
Corréler le sport et la santé	23

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF	24
5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires	24
4° Plan Inclusion et Handicaps	24
Politique de logements sociaux	25
Encourager les initiatives intergénérationnelles	25
Soutenir le tissu associatif et le bénévolat	25
Égalité Femmes Hommes	26
5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes	27
Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes	27
Encourager la participation citoyenne	27
5.3 Encourager la participation citoyenne	28
Développer la participation des citoyens	28
6. RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION	29
6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services	29
Politique volontariste d'achats durables et socialement responsables	29
Encourager la stratégie numérique responsable	29
Gestion durable et circulaire du matériel municipal	30
Déplacements des agents	30
6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité	31
Accompagner et former les agents aux outils dématérialisés	31
Sensibiliser au développement durable	31
6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité	32
Sécurité, santé et bien-être au travail des agents	32
Sensibiliser aux handicaps	32
Cadre de travail propice à épanouissement	32

INTRODUCTION

L'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), impose dans les communes de plus de 50 000 habitants et préalablement aux débats sur le Rapport d'orientation budgétaire, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire. Le présent rapport met également en corrélation les orientations et programmes de la Ville de Vincennes mis en place à l'échelle locale afin de contribuer à l'atteinte des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030 et adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

L'article D 2311-15 du CGCT prévoit également que ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

Pour la 9^e année consécutive, la Ville de Vincennes réalise son rapport annuel.

L'objectif est de :

- rappeler les éléments structurant la démarche de développement durable vincennoise au travers notamment du Pacte Eco-citoyen 2022-2027 adopté le 29 juin 2022,
- rendre compte des réalisations phares menées en 2023 répondant aux cinq engagements du développement durable.

Le présent rapport expose le panorama des actions structurantes qui ont pu être menées par la Ville au cours de l'année 2023. Elles sont sélectionnées selon qu'elles contribuent majoritairement à l'un ou l'autre des cinq engagements de développement durable prévus à l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

1. la lutte contre le changement climatique,
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
4. l'épanouissement de tous les êtres humains,
5. la transition vers une économie circulaire et la lutte contre le changement climatique.

Dans ces finalités se retrouvent, pour tout ou partie, et adaptés au périmètre communal, les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU et qui sont rappelés au niveau des articles du présent rapport.



PEC N°XX

Les actions inscrites dans le Pacte Eco-citoyen 2022-2027 sont identifiées grâce au logo.

I. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PACTE ECO-CITOYEN 2022-2027



Depuis plus de dix-sept années, la Ville de Vincennes mène une politique de développement durable. Elle s'est engagée successivement au travers de divers plans d'actions. En 2006, la Ville disposait déjà d'une charte pour une administration écoresponsable. Elle s'est dotée d'un Agenda 21 en 2010. Elle a poursuivi et amplifié son engagement par la création d'une nouvelle Charte 21 pour la période 2015-2019 suivie de l'adoption d'un Acte II de l'Agenda 21 pour la période 2017-2021. Désormais, l'ambition forte de la Ville en matière de transition écologique et énergétique est réaffirmée par le Pacte Eco-citoyen 2022-2027, adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 29 juin 2022.



Ce plan combine un volet territorial et un volet interne. Il a été la résultante d'une démarche participative citoyenne en 2022. Les citoyens ont été membres à part entière de la démarche d'élaboration en venant soumettre leurs contributions sur le site jeparticipe.vincennes.fr ou lors des ateliers participatifs. Près de 300 personnes se sont mobilisées durant la phase de réflexion via la plateforme contributive et via quatre ateliers thématiques. C'est ainsi qu'en l'espace de 6 mois seulement, la Ville a lancé la démarche, concerté les acteurs locaux, co-construit puis adopté ce plan ambitieux fin juin 2022.

Ce Pacte Eco-citoyen 2022-2027 s'inscrit autour de cinq thématiques : le climat, l'énergie, la solidarité, la santé ainsi que la production et la consommation. Son objectif est d'apporter des réponses locales et concrètes au travers de 118 actions.



Les élus municipaux sont partie prenante pour la mise en œuvre de ce plan d'actions et notamment l'Adjoint au maire chargé du Développement durable et de l'Inclusion, la Conseillère municipale chargée de l'Ecocitoyenneté et l'Adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé. Ils portent l'ambition de la démarche aux côtés de Madame le Maire.

La Mission Développement Durable est le service pilote pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des actions du Pacte Eco-citoyen. L'approche est transversale et repose sur une collaboration fine avec les services métiers de la Ville. Leur expertise, leurs savoir-faire permettent de mieux identifier les leviers et les contraintes pour la réalisation des projets. La Mission Développement Durable conseille dès que possible en interne. Elle s'attache à renforcer la cohérence des projets et à améliorer la visibilité des actions menées au sein des services municipaux.

Enfin, le Comité Consultatif du Développement Durable (CCDD), qui rassemble élus et acteurs locaux (associations locales, membres du Conseil des seniors et des jeunes notamment), apporte son expertise dans le domaine de la transition écologique notamment pour l'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets développement durable.

2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature



La Ville de Vincennes dénombre 14 squares, parcs et jardins publics. Sur son territoire de 1,91 km² dont est exclu le Bois, Vincennes compte 3 985 arbres sur son espace public intra-muros. La surface totale des espaces verts publics s'élève à 8 hectares environ (en incluant le cimetière nouveau et le Stade Léo Lagrange). L'ambition est d'augmenter la superficie végétalisée en ville, de créer des îlots de fraîcheur et des espaces de respiration dans tous les quartiers, à moins de dix minutes de chaque habitant. La Ville veut saisir toutes les opportunités foncières pour créer cette dynamique. Au budget 2023, 1,8 millions d'euros TTC d'investissement sont consacrés à la renaturation. Végétaliser, désimpermeabiliser, protéger le patrimoine vert sont les engagements de Vincennes pour laisser la place à la nature en ville. La préservation et le renforcement de la nature en ville passent également par des règles et incitations retranscrites dans les documents d'urbanisme.

ADAPTER NOS RÈGLES D'URBANISME AUX ENJEUX CLIMATIQUES

PEC N° 9

Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2022, adopté le 5 juillet dernier, la Municipalité a souhaité renforcer la réglementation portant sur la protection des espaces verts et du patrimoine arboré communal, dont elle fait une priorité, et notamment les arbres remarquables. En outre, 250 arbres dans le domaine privé (74 arbres isolés et 27 groupements d'arbres) ont été jugés « remarquables » (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme). Le PLU est extrêmement protecteur des cœurs d'îlot végétaux. À chaque fois que c'est possible, la Ville accompagne la construction de logements par la création d'espaces verts de proximité. Ainsi, à titre d'exemple, des jardins sont prévus dans les projets à venir aux n° 122-126 rue de la Jarry et au n° 19 de l'avenue Franklin-Roosevelt.

Les évolutions récentes de la loi ont amené à privilégier l'échelle intercommunale dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme. Après l'enquête publique organisée du 30 mai au 1^{er} juillet 2023 pour les habitants des



13 communes membres, le PLUi (« i » pour intercommunal) du Territoire Paris Est Marne & Bois a été adopté fin décembre 2023 pour une entrée en vigueur le 10 janvier 2024. Ce PLUi reprend les prescriptions du PLU de Vincennes dont la protection des arbres. Il comprend également une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intégrant des recommandations qui constituent des «valeurs constructives» caractérisant une «construction durable», tant en termes de qualité paysagère et urbaine, de qualité architecturale et environnementale que de qualité d'habitat et de confort d'usage.

SENSIBILISER À LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE ET ENRICHIR LE PATRIMOINE ARBORÉ

PEC N°3

Plusieurs événements de sensibilisation et animations ont été organisés autour des thématiques de la nature en ville et du respect du bien-être animal. La sensibilisation des plus jeunes est importante. Aussi, les enfants de l'Accueil de loisirs de l'école maternelle du Nord ont assisté à la plantation d'un arbre avenue de Vorges, les enfants des écoles de l'Est et de l'Accueil de loisirs Jean-Monnet, quant à eux, ont participé à la plantation d'arbres de cours îlots.



La 20^e édition de la Fête des plantes et du jardinier s'est tenue le 7 octobre 2023. Plusieurs stands ludiques et pédagogiques étaient présents afin de sensibiliser les Vincennois aux thématiques de la nature en ville et du développement durable. Comme chaque année, les Vincennois amateurs de jardinage ont pu rivaliser de talent dans le cadre du concours des balcons et jardins fleuris dont la cérémonie de remise des prix s'est tenue à cette occasion. Une quinzaine de panneaux seront disposés aux pieds d'arbres notables ou d'essences particulières de la ville. À l'aide d'un QR Code, les Vincennois ont la possibilité d'accéder depuis leur smartphone à la fiche de présentation de l'arbre.



Par ailleurs, la Ville de Vincennes s'est elle-même distinguée en conservant, à la suite du passage d'un jury, sa 3^e fleur du label national « Villes et Villages Fleuris ».



PEC N°4



Dans le cadre de la préservation de la faune sauvage en ville, 22 nichoirs à oiseaux et 3 hôtels à insectes sont répartis dans les différents espaces de la ville. En 2023, la Ville a

de nouveau renouvelé le partenariat qu'elle mène depuis 2011 avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Ce partenariat permet notamment la gestion des 6 ruches qui ont été installées sur le toit de l'espace Daniel Sorano. Le miel récolté a été récompensé pour la 2^e année consécutive (médaille d'or) dans la catégorie « Miel toutes fleurs récolté en été - liquide » au concours des miels métropolitains.

Le 17 juin 2023 s'est tenu l'évènement APIdays, dans le cadre des journées nationales de l'abeille, sentinelle de l'environnement et en partenariat avec l'UNAF. Au programme étaient organisés des ateliers créatifs et des animations autour de la découverte du monde des abeilles (réalité virtuelle), afin de sensibiliser les Vincennois - petits et grands - à l'importance des abeilles dans notre écosystème.



FAVORISER LA NATURE EN VILLE ET DESIMPERMEABILISER

PEC N°1 + PEC N°12



En 2023, des projets structurants de rénovation incluant de la végétalisation et des plantations d'arbres et/ou des opérations de désimperméabilisation des sols ont vu le jour pour un bénéfice de 1932 m² de surfaces concernées supplémentaires (hors toitures et nouveaux jardins).

Entre novembre 2023 et mars 2024, 112 arbres au total seront plantés.



Le 15 avril a eu lieu l'inauguration du Square Daumesnil rénové. Sa surface s'élève à 1 300 m², soit 75 % d'augmentation de la surface végétale (742 m²). 19 arbres ont été plantés et le grand cèdre a été conservé. Le sol du square est aujourd'hui presque totalement désimperméabilisé.

En avril 2023, les travaux de rénovation du square Saint-Louis ont, eux aussi, été lancés. Sur la surface totale de 1 294 m², 540 m² ont été végétalisés, une vingtaine d'arbres ont été plantés et des espaces potagers ont été remaniés (21 bacs de cultures). Par ailleurs, cette rénovation permet de désimperméabiliser la totalité du square (hors sol souple impératif sous la structure de jeu nécessaire pour des raisons de sécurité), avec un écoulement des eaux vers les espaces verts.



Dès juillet, des travaux de végétalisation ont eu lieu rue Estienne d'Orves - rue de Colmar (environ 80 m²), avec un périmètre de protection des arbres, la création de jardinières au pied des arbres, de fosses de plantation plus généreuses, le remplacement de deux arbres morts, la création de bandes plantées et la désimperméabilisation du stationnement.

En octobre, le Mail du 8 mai 1945 a, lui aussi, bénéficié de travaux de réaménagement de l'espace et de végétalisation qui visent un ajout de 350 m² de végétalisation pour un total de 1000 m² de surface végétalisée. Outre le maintien des arbres existants, la plantation de 14 nouveaux arbres (chênes, érables...) choisis pour leur développement modéré, leurs qualités écologiques et esthétiques et leur capacité d'adaptation au changement climatique, a été réalisée à l'hiver 2023.

Dans le cadre d'un plan de réaménagement, la rue des Laitières a bénéficié de la plantation de 15 arbres. Des bandes plantées arbustives (220 m²) sont créées là où la plantation d'arbres n'est pas possible. Les places de stationnement seront désimperméabilisées en pavés autobloquants à joints enherbés. Le nord de la rue des Laitières sera rénové dans le courant de l'année 2024.

PERSPECTIVE(S) :

- **2024-2025** : aménagements de la rue de la Jarry entre le boulevard de la Libération et la place Diderot (450 ml) en vélo-rue avec végétalisation et désimperméabilisation
- **2024-2025** : aménagements de la rue des Meuniers (400 ml) avec végétalisation et désimperméabilisation



PEC N°2

À l'horizon 2026, plus de 2 000 m² de nouveaux jardins publics seront créés dans la commune dans l'optique de permettre à chaque Vincennois de disposer d'un espace vert à dix minutes à pied de chez lui.

En 2023, les aménagements de deux jardins publics et une extension d'un jardin existant ont été réalisés pour une ouverture des espaces en 2024.

La surface totale nouvellement créée est de 1 560 m².

La parcelle voisine au jardin Cœur de Ville, au 100 bis rue de Fontenay, a été aménagée en jardin à vocation potagère (320 m²). Sa proximité avec l'école maternelle du nord en fera un site pédagogique de qualité.

Au 122-126 rue de la Jarry, les travaux d'aménagements ont débuté sur un terrain de 1000 m² pour créer un nouveau jardin avec 5 arbres, des étages arbustifs, accompagné d'un abri, d'une cuve de récupération d'eau de pluie et d'un composteur. Ces aménagements paysagers qualitatifs sont dotés d'assises et de cheminements piétons, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, au 143 rue Diderot, non loin des écoles élémentaires et maternelle de l'Est, des travaux ont été menés afin de réaliser un nouveau jardin public (240 m²), doté d'une aire de jeu, d'une allée désimperméabilisée, de murs en gabions végétalisés et de trois arbres nouvellement plantés, complétés par des arbustes et plantes grimpantes.

PERSPECTIVE(S) :

- **2024** : ouverture au public des jardins (122-126 rue de la Jarry et 143 rue Diderot) et de l'extension à Cœur de Ville (100 rue de Fontenay)
- **Fin 2024 -2025** : projet de jardin (45 m²) au 19 rue Roosevelt
- **2026** : aménagement de la toiture du futur centre culturel et sportif Georges-Pompidou sous la forme d'un vaste espace vert public descendant en pente douce sur 2 500 m²



PEC N°5

La Ville met à disposition depuis 2017 plusieurs parcelles de jardins partagés. En 2023, cinq sites existent : le Jardin Cœur de Ville (100 m²) amené à être étendu, le square Carnot (50 m²), le square des Laitières (150 m²), le square Saint Louis (350 m²) et 122-126 rue de la Jarry (150 m²). Par suite des travaux de rénovation du centre sportif et culturel Pompidou, les jardins situés en terrasse ne sont plus utilisables depuis septembre 2023. Une fois les travaux terminés, de nouveaux espaces verts et jardins seront ouverts au public (2 500 m²).

Le 23 mai 2023, au lycée professionnel Jean-Moulin, a eu lieu l'inauguration d'un jardin zen créé par les étudiants avec le soutien de l'association vincennoise Les Jardins suspendus. Les éco-délégués ont eu l'idée de créer un jardin zen où chacun peut venir se reposer entre deux cours. Les élèves ont pu fabriquer, à partir d'anciennes palettes de bois, des bancs et de grands bacs de compostage et de jardinage.



ENRICHIR LE PATRIMOINE ARBORE PEC N°7

En 2023, un travail minutieux de comptage des arbres sur le domaine public a été mené par les services municipaux. Cette démarche a permis d'établir l'état des lieux suivant : 4 346 arbres dont 3 985 arbres intra-muros et 361 arbres au cimetière nouveau situé à Fontenay-sous-Bois et au stade Léo Lagrange. Par ailleurs, il existe également 206 arbres en bacs et pots qui ne rentrent pas dans le décompte officiel. Enfin, à ces chiffres s'ajoutent les milliers d'arbres situés dans les parcelles privées.

En septembre 2023 a été présenté le projet d'aménagement des abords nord du Château de Vincennes. Ce projet est porté par une convention entre la commune de Vincennes et le Ministère des Armées. Il consiste en un aménagement végétal et paysager afin de renforcer l'attrait du site et le rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce projet est inscrit dans une démarche environnementale : les essences plantées dans le cadre de ce projet seront adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Le bilan arboré est positif puisque 45 arbres seront plantés contre 18 qui ne pourront pas être conservés.



PEC N°8

Dès que les projets d'aménagements de voirie le permettent, les fosses d'arbres sont généreuses avec si possible un volume de 9 m³ et un périmètre minimum d'un mètre de protection des arbres.



ANIMAL EN VILLE PEC N°3



La Ville souhaite renforcer l'action municipale sur la place de l'animal en ville. En septembre 2023, un élu du Conseil municipal s'est vu confier le suivi de cette question à travers une délégation dédiée. Ses missions sont notamment de veiller au respect et au bien-être animal, de

gérer et moduler l'accroissement de certaines espèces animales (identification, stérilisation ...), de contribuer à la protection et la sauvegarde de la faune et plus généralement de la biodiversité en milieu urbain, de lutter contre le trafic, la maltraitance et l'abandon d'animaux, et enfin de sensibiliser les propriétaires d'animaux aux bonnes pratiques de vie en collectivité, au respect du voisinage et de la propreté en ville.

Un comité de pilotage s'est tenu début décembre dernier afin de faire un premier bilan des actions déjà menées par la Ville et celles qui pourraient venir étoffer l'action de la Municipalité.

En outre, la Ville soutient l'association des chiens guides d'aveugles qui œuvre depuis plus de quarante ans aux côtés des personnes déficientes visuelles en leur remettant gratuitement un chien guide. Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a attribué une subvention de 1 000€ à l'association de l'École des chiens guides de Paris située près du Bois de Vincennes lors du conseil d'administration du 21 mars 2023, en lien avec la remise d'un chien à une Vincenoise.

Cette remise de chien a été officialisée lors de la remise des médailles aux chiens retraités qui a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville le 11 mars 2023.

PERSPECTIVE(S) :

- **2024** : candidature au label de la Région Île-de-France « Ville amie des animaux »

LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

La Municipalité œuvre en faveur d'une ville qui laisse la place à la nature et adaptée aux évolutions climatiques. Dans cette optique, elle a fait évoluer depuis 2022 des cours d'école afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique, en les végétalisant davantage y compris en toitures, en y plantant des arbres de haute tige, en y favorisant la création de potagers ou vergers pédagogiques et en modifiant la nature des matériaux de sols utilisés. La Ville souhaite également développer l'agriculture urbaine, en identifiant les toitures des équipements publics qui pourraient être le support de ces pratiques pour atteindre plus de 4 000 m² de terres cultivées, et conventionner avec une association de professionnels pour gérer ces lieux.



PEC N°10

Le projet de former des cours ÎLOTS dans les écoles vincennoises a été initié en septembre 2021 et les premiers chantiers menés en 2022. Les usages dans ces cours sont repensés avec comme objectifs de faire de ces espaces un outil pédagogique citoyen au service de l'environnement mais aussi de réfléchir autour d'un meilleur partage de l'espace dans les cours entre filles et garçons. Désormais, la Ville compte trois écoles concernées par la réalisation de ces aménagements, qui ont été inaugurées le 13 mai 2023 : l'école maternelle de l'Est (800 m²) et les écoles élémentaires Est-Libération (1681 m²) et Est-Passeleu (1695 m²). Les phases de travaux ont eu lieu durant l'été 2022 et la finalisation de la végétalisation au printemps 2023, avec un taux de désimperméabilisation. Le végétal a pris une place de choix dans les cours d'écoles. Au total, 57 arbres ont été plantés : à Est-Passeleu (24 arbres), à Est-Libération (28 arbres) et à l'école maternelle de l'Est (5 arbres). L'année scolaire 2023-2024 est consacrée au retour d'expérience de ces premières réalisations.

PERSPECTIVE(S) :

- **2024** : lancement des études préalables pour le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Sud



PEC N°11

Les toitures et les terrasses des établissements scolaires bénéficieront de solutions de végétalisation adaptées à chaque établissement. Après la végétalisation de la toiture du groupe scolaire Jean-Monnet (1 245 m²) en 2022, la toiture de l'école maternelle de l'Est (309 m² - terrasse Mowat) a été réalisée en 2023. La surface totale des toitures végétalisées s'élève désormais à 6 484 m².



PEC N°13

Plusieurs dispositifs de rafraîchissement existent dans les espaces publics à Vincennes : un « ruisseau » au jardin du Midi, des buses de brumisation au Jardin du Couchant et au cours Marigny et des demi-arches brumisantes au Jardin exotique, square Saint-Louis, square Carnot, Jardin Coeur de ville et au square Defrance.



PEC N°14

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1999 par les villes de Montreuil et de Vincennes avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre du programme SAVE II, de l'ADEME, l'ARENE et du CLER. La Ville est adhérente à l'ALEC-MVE.

Le 8 juin 2023, la Ville en partenariat avec l'ALEC-MVE a proposé une « conf'copro » destinée aux copropriétaires, conseils syndicaux, syndicats sur la thématique suivante « Rénovation énergétique en copropriété : quelles solutions pour améliorer le confort d'été ? » avec pour objectifs de permettre de mieux comprendre le phénomène d'îlots de chaleur urbain, notamment en été et de proposer des solutions d'isolation pour conserver la fraîcheur. Deux autres conférences se sont tenues le 26 juin et le 18 septembre sur la thématique « Chaud dehors, frais dedans », sur le même principe.

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU



Dans la continuité du plan local de sobriété énergétique adopté en octobre 2022, et dans la perspective de sécheresse pour l'été 2023, Vincennes a souhaité anticiper et placer la préservation de l'eau au cœur du débat.

Ainsi, les élus de la majorité, les services municipaux, les membres du Comité Consultatif du Développement Durable, les différents groupes politiques du Conseil Municipal, ainsi que les associations impliquées en matière de développement durable ont été concertés afin de soumettre leurs propositions pour réduire les consommations en eau entre mi-avril et mi-mai 2023. Il en résulte un « plan Eau » local annoncé le 28 juin 2023 qui se décline en quatre axes : lutter contre les fuites et moderniser le réseau, économiser et réutiliser l'eau, adapter la ville en matière d'hydrosobriété, et mobiliser via des actions de pédagogie et d'incitation des citoyens.



PEC N°16

Depuis le début de l'année 2023, la fréquence de lavage des rues a été réduite de manière pérenne : deux passages par semaine dans les rues les plus sollicitées du centre-ville, un passage par semaine dans les autres rues. Un certain nombre d'actions du plan Eau ont également été réalisées : l'installation de sondes au pied des jeunes arbres et dans les bandes plantées pour calibrer l'arrosage suivant les besoins, la diminution de la fréquence d'arrosage des pots, jardinières, balconnières à 2 jours par semaine au lieu de 3 ; la suppression du lavage à l'eau des quelques cours d'école encore concernées aujourd'hui (tout en maintenant un nettoyage de celles-ci), l'optimisation du déclenchement des brumisateurs d'eau (gain d'1h par jour) et le maintien du lavage du samedi à partir de 20h30 en centre-ville uniquement sur la période du 1^{er} mai au 1^{er} octobre.

Ainsi, les actions déjà mises en œuvre ont permis une baisse des consommations d'eau de 2% sur les bâtiments municipaux, une baisse de 2% pour le lavage des marchés et 40 % pour la propreté des rues. La consommation liée à l'arrosage a augmenté du fait notamment de la création de nouvelles surfaces végétalisées et verdies en ville et dans les cours d'écoles et d'une période de canicule estivale qui a nécessité un arrosage plus abondant pour protéger le patrimoine vert.



PEC N°17



Votée lors du Conseil municipal du 13 avril 2023 et lancée le 4 mai sur internet, la Ville a mis en place une aide financière locale (30%) pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales neuf et sur justificatifs. Elle est destinée aux propriétaires, copropriétaires et locataires vincennois. Cette aide vient compléter les aides de la Ré-

gion d'Île-de-France et vise des volumes inférieurs au volume minimum prévu par l'aide régionale (5 m³ minimum-cuve enterrée et 3m³ minimum-cuve aérienne). Le dispositif est reconduit en 2024.

2.2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux



Vincennes compte 49 697 habitants (source INSEE - recensement 2020). Sur cet espace public contraint, 34 km de voirie se répartissent : environ 23 km de voies communales, 8 km de voies départementales et 3 km de voies privées. Vincennes s'est engagée depuis longtemps dans le développement des mobilités actives avec l'objectif d'être une ville 100 % apaisée. Cet engagement a été renforcé avec l'adoption le 23 mars 2022 de son plan Vélo et Mobilités douces 2022-2028. Ce plan a vocation de garantir un partage optimal de l'espace public entre les différents modes de déplacement en ville.

En mai 2022, le passage à la limitation de vitesse à 30 km/h a été fait sur l'ensemble de la commune à l'exception de l'avenue de Paris et une partie de la rue Félix-Faure, toutes deux voies classées à grande circulation qui resteront à 50 km/h. Cependant, dans le cadre de la réalisation du Réseau Express Régional Vélo (Réseau Vélo Ile-de-France VIF) sur l'avenue de Paris, la Ville de Vincennes et le Département du Val de Marne ont demandé conjointement le passage à 30 km/h au Préfet qui détient le pouvoir de police sur cette voie.

En matière de mobilité, la commune possède une bonne desserte en transports en commun (RER A, métro 1, bus) auxquelles s'ajoutent les stations Vélib'. La pratique du vélo connaît un essor croissant à Vincennes et pour favoriser son usage, la Ville a déployé des infrastructures à destination des cyclistes. La Ville propose aussi des aménagements favorables aux piétons.

En septembre 2023, lors de la 2e édition du baromètre des villes et villages marchables, organisé par le collectif « Place aux piétons, Vincennes s'est positionnée au rang A et la classe n°1 des villes où il fait bon se déplacer à pied dans sa catégorie (villes de 50 000 à 99 999 habitants).

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

PEC N° 18

En partenariat avec la Ville, le 36^e édition du Festival International du Voyage à Vélo a eu lieu les 21 et 22 janvier 2023 à Vincennes. A travers des projections et animations, le festival promeut le cyclotourisme à tous les publics, en lien avec l'association Vincennes à Vélo et Cyclo-Camping International.

Par ailleurs, le 1^{er} avril 2023 s'est tenue la Foire aux vélos, organisée par la PEEP (association de parents d'élèves de l'enseignement public), avec pour objectif de rendre service aux familles en permettant de changer le vélo des enfants quand ils grandissent.

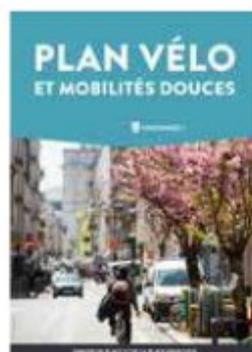
PEC 19



Le programme « Savoir rouler à vélo » est généralisé dans les écoles vincennes afin que chaque élève acquière une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. La Ville a souhaité renouveler en 2023 le programme «Savoir Rouler» destiné aux enfants de nos écoles dès l'âge de 6 ans. Ainsi, au printemps 2023, sept classes de CP et CE1 (soit 175 élèves) ont bénéficié de ce programme : Est-Passeleu, Est-Libération sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville et le groupe scolaire Jean-Monnet dans leur cour d'école. Les élèves ont bénéficié de 10 heures de formation réparties en trois sessions : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler.



PLAN VÉLO & MOBILITÉS DOUCES 2022-2028 PEC N° 20



3,5 km de pistes cyclables et 2,2 km de bandes cyclables sont déjà aménagées. Après l'aménagement en 2022 de la rue de Strasbourg en axe cyclable structurant, celui de l'avenue Aubert a été réalisé. Ainsi, deux des huit axes du plan Vélo et Mobilités douces ont déjà été traités.

Dans la continuité des aménagements en espaces apaisés réalisés sur la rue de Montreuil (entre la rue de Fontenay et l'avenue de la République) en 2022, ceux de l'année 2023 ont été menés : sur la rue des Laitières entre la rue de la Prévoyance et la rue Massue (300 m), sur la rue de Colmar (50 m) et la rue d'Estienne d'Orves sur la partie nord entre la rue Eugène-Loeuil et l'avenue Lamartine et enfin la partie sud (entre la rue Jean-Moulin et l'avenue de Paris)

(50 m). Ainsi, 20,9 km (60% du linéaire total) ont été aménagés dont 17,5 km de zone limitée à 30 km/h, 2 km de zone de rencontre et 1,4 km d'aire piétonne.

Onze points sensibles ont été identifiés dans le cadre du plan Vélo et Mobilités douces (difficulté à s'engager, rétrécissement, cohabitation piéton/cycliste difficile, etc.). Depuis son adoption, trois zones ont été traitées : la traversée de l'avenue des Minimes ; rue de Strasbourg /rue Charles-Pathé/ rue de la Liberté ; la piste cyclable avenue Antoine-Quinson. L'avenue du Petit Parc au croisement avec l'avenue de Paris est programmée en 2024.



Le « Projet de ville » en centre-ville, initié en 2007, vise à embellir le cadre de vie, apaiser les circulations, et résorber la césure marquée par l'avenue de Paris, voie classée à grande circulation qui sépare le Château de Vincennes et le quartier des Vignerons du reste de Vincennes. La création des « coronapistes », dans l'urgence de la crise sanitaire de 2020,

n'a satisfait ni les cyclistes ni les autres usagers de la route. Aussi, en janvier 2023, un long travail de coopération s'est achevé pour résoudre une situation complexe : traiter une voie départementale classée à grande circulation, bordant à la fois le Château de Vincennes, les zones naturelles du Bois, des installations militaires, une gare routière devant accueillir la première concrétisation du « RER Vélo » régional. Ce projet implique plusieurs autorités : les communes de Paris, Saint-Mandé et Vincennes, la Métropole de Paris, la Région Île-de-France, le Département du Val de Marne et la RATP. Le Conseil départemental interviendra sur la voirie avec la reprise de la route départementale RD120 et des candélabres, en créant notamment une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée, avec le soutien de la Région Île-de-France. La Ville procédera à la rénovation des trottoirs, des jardinières et de l'éclairage public. Deux réunions publiques, l'une pour les Vincennois le 14 mars 2023, l'autre pour Saint-Mandé, et une réunion dédiée aux nombreux commerçants qui bordent la voie, ont permis d'informer et de présenter le projet avant le commencement des travaux fin d'année 2023.

FAVORISER L'USAGE DU VÉLO

PEC N°21



En 2023, la Ville de Vincennes a ajouté 10 stations de gonflage pour un total de 18 stations, 15 totems de réparation ont été installés. De nouveaux arceaux pour vélos ont été installés et on dénombre désormais : 54 arceaux sous abris-sécurisés ; 110 arceaux sous abris - non sécurisés et 1 139 arceaux non abrités.

PERSPECTIVE(S)

- **2024-2025** : aménagements cyclables prévu au plan Vélo et Mobilités douces : avenue Carnot et rue de la Jarry – vélorue
- **2024** : déploiement en partenariat avec la RATP de 316 places pour vélos supplémentaires aux abords de la gare RER (avenue Aubert) : 212 places en consigne (sous abris sécurisés), 56 places sous abris en libre-service et 48 places non abritées.
- **2024** : aménagements de deux locaux sécurisés et équipés (casiers, recharge ...) pour les vélos de 50 places chacun au parking du marché et au parking Mowat

REPENSER LA LOGISTIQUE URBAINE EN PARTICULIER SUR LES DERNIERS KILOMETRES

PEC N°23

La Ville met à disposition des Vincennois 36 points de recharge électrique permettant le branchement de tous les véhicules, y compris les vélos à assistance électrique. Pour les véhicules propres, les Vincennois peuvent également bénéficier de 2 heures de stationnement gratuites une fois par jour. La démarche s'effectue depuis le site : jemegare.fr/vincennes

PERSPECTIVE(S)

- **2024** : la mise en place de bornes de recharge électriques supplémentaires dans les parkings publics de la ville pour un total de 50 points de charge

PEC N°26

Dès 2021, Vincennes a été l'une des premières communes du Territoire Paris Est Marne et Bois à adhérer à Colis'Activ, un programme au service du développement de la livraison écologique de colis.

En 2022, la Ville a engagé un dialogue constructif avec plusieurs entreprises qui livrent à domicile les Vincennois, afin d'obtenir une réduction des véhicules thermiques et des émissions de CO₂.

Ainsi, Monoprix et son partenaire Star Service ont changé entièrement leur flotte de livraison par un parc de véhicules 100% électriques sur l'ensemble de la ville. Désormais, Amazon livre les colis aux Vincennois par ses partenaires du dernier kilomètre, tels que Tryfaz, via des vélos cargos et des vans électriques dans le centre exclusivement.



3. RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années d'efficacité énergétique, la Ville de Vincennes a dévoilé en octobre 2022 son plan de sobriété énergétique.

La Ville s'engage autour de trois axes énergétiques :

- 1. La sobriété énergétique**, en priorisant les besoins essentiels afin de réduire la demande,
- 2. L'efficacité énergétique**, en réduisant la quantité d'énergie nécessaire pour un même besoin et en évitant le gaspillage,
- 3. Et le développement des énergies renouvelables.**

L'application du plan sobriété a été maintenue en 2023.

Ainsi, la consommation de gaz a baissé de 5 % par rapport à 2022 et la consommation électrique des bâtiments communaux a baissé de 6 % par rapport à 2022. Pour l'éclairage public, la baisse des consommations est de 4% en 2023 par rapport à 2022.

3.1 Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements



Les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments sont essentiels. A Vincennes, 68% des résidences principales ont été construites avant 1970. D'après le diagnostic « carbone et résilience » de la Ville réalisé en 2021, 63 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés au bâti.

SENSIBILISER A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET ACCOMPAGNER

PEC N°29

La Ville de Vincennes s'associe avec l'ALEC-MVE pour l'accompagnement à la transition écologique et la réduction et la maîtrise des consommations d'énergie. Dans le cadre de ce partenariat, quinze nouveaux foyers ont été accompagnés en 2023 et six d'entre eux ont fait l'objet de rénovations performantes, incluant un foyer ayant fait l'objet d'un diagnostic architectural et énergétique.

PEC N°30



La Ville a proposé en collaboration avec l'ALEC-MVE des balades thermiques par quartier. Ainsi, deux nouveaux parcours ont été créés (quartiers Est et Ouest) en sus de celle en centre-ville déjà existante. Les visites se sont déroulées les 2 décembre 2023 et le 20 janvier 2024 dans le quartier Ouest. Il s'agit de sensibiliser aux déperditions thermiques des bâtiments grâce aux clichés d'une caméra thermique. Un temps en salle a ensuite permis de comprendre les obligations des copropriétaires, de présenter les dispositifs d'aides existantes et de répondre aux diverses questions.

ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS DANS LA RENOVATION DE L'HABITAT



PEC N°31

En 2023, un total de 220 copropriétés vincennesoises sont inscrites sur la plateforme Coach Copro et accompagnées par l'ALEC-MVE, soit 4586 logements dont 120 nouvelles copropriétés en 2023. L'outil Coach Copro a été déployé pour accompagner les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique.

23 subventions de la Métropole du Grand Paris ont été accordées grâce à l'accompagnement de l'ALEC-MVE soit 119 000 € d'aides au total pour les copropriétés vincennesoises.

Plusieurs actions de sensibilisation concernant la maîtrise de l'énergie ont été réalisées durant l'année 2023. Trois webinaires ont été organisés à destination des syndicats et des copropriétaires : un webinaire le 8 juin sur la « rénovation énergétique en copropriété : quelles solutions pour améliorer le confort d'été ? », un second le 12 juillet sur les recommandations pour rester au frais et enfin le 21 septembre, un webinaire sur les enjeux économiques et écologiques de la voiture électrique.



PEC N°33

La Ville de Vincennes a travaillé en 2023 à l'élaboration d'un « club copro » pour un lancement au 1^{er} trimestre 2024. Cette démarche vise à

fournir aux copropriétés les informations régulièrement recherchées sur différents sujets en lien avec les thématiques du développement durable. La Ville souhaite mettre à dispositions un certain nombre d'outils (fiches thématiques, ateliers) pour permettre aux copropriétés d'identifier les personnes ressources et les partenaires mobilisables pour se faire accompagner, faciliter les démarches des copropriétaires auprès des services de la Ville et favoriser les échanges entre copropriétaires.

PERSPECTIVE (S) :

- **2024** : Lancement du club Copro avec un premier atelier au premier trimestre 2024.

AIDER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



PEC N°34

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en collaboration avec différents partenaires, œuvre pour aider les ménages en difficulté dans leurs dépenses d'énergie, d'eau et de logement.

Plusieurs aides existent avec chacune leurs modalités de versement via divers organismes. En 2023, 87 aides énergie du CCAS ont été versées à 75 familles. 101 aides du Fonds Social Énergie (FSE) ont été versées à 83 familles. 196 aides au loyer ont été versées à 137 familles. L'aide énergie du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) a bénéficié à 24 familles. 13 aides au paiement des factures eau (VEOLIA et FSH-eau) ont été versées à 9 familles.

Créé en 2013, le programme Slime est mis en œuvre localement par des collectivités territoriales, qui peuvent s'appuyer sur des partenaires opérationnels afin d'organiser une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la mobilisation de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, associations, FSL, fournisseurs d'énergie, aides à domicile, etc.). En 2023, sur les questions de précarité énergétique, neuf ménages ont été repérés et quatre d'entre eux ont été orientés puis suivis par une visite diagnostique à domicile en 2023 par l'ALEC-MVE. Trois ateliers collectifs de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ont été réalisés, soit une vingtaine de personnes sensibilisées.

En complément, deux ateliers à destination des seniors ont été menés en juin et septembre sur la maîtrise et les économies d'énergie.

3.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage



CONSTRUIRE, RÉNOVER LE BÂTI DE MANIÈRE RESPONSABLE



PEC N°36



Deux grands projets de construction et rénovation exemplaires de bâtiments publics sont en cours.

À la place de l'ancienne Cité industrielle de Vincennes, un complexe sportif est construit : il s'agit du gymnase situé entre la rue de la Jarry et la rue Defrance qui sera achevé en 2024. Il sera attenant au futur lycée à sections internationales, construit par la Région Ile-de-France. Le gymnase intègre 257 panneaux photovoltaïques, 8 panneaux thermiques et une toiture végétalisée et potagère avec 65 m² de jardin vertical et 400 m² de bacs potagers. Cet équipement sportif de haute qualité environnementale a obtenu la

certification « BEPOS » – comme bâtiment à énergie positive.

En 2023, ont débuté les travaux de réhabilitation du nouveau centre sportif et culturel Georges Pompidou. Cette réhabilitation est réalisée selon les principes d'un bâtiment passif avec l'usage de matériaux biosourcés, le traitement de la façade pour une isolation optimale, le chauffage avec un renforcement de la géothermie par sondes, une toiture végétalisée dans sa totalité (700 m²) et un système d'éclairage par Leds. Enfin, la toiture du futur centre sera réaménagée sous la forme d'un vaste jardin public descendant en pente douce, sur 2 500 m².

PERSPECTIVE(S) :

- **2024** : ouverture du gymnase et du nouveau lycée à sections internationales de Vincennes à la rentrée scolaire de septembre 2024



PEC N°37

Plusieurs bâtiments municipaux ont fait l'objet de rénovations en 2023 : l'Hôtel de Ville pour l'isolation du dernier étage et le Centre technique municipal pour des travaux de menuiserie et d'isolation de façade, l'école de l'ouest pour le ravalement de façades et le remplacement de fenêtres (travaux poursuivis en 2024). Le centre de vacances Les Primevères d'Habère Poche en Haute Savoie a été rénové avec une réouverture prévue courant du premier semestre 2024.



PEC N°38

La Ville de Vincennes a finalisé l'élaboration de son plan d'actions réglementaire 2024-2026 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a été transmis aux services de l'Etat en décembre 2023. Les actions s'inscrivent dans la continuité de celles prévues dans le Pacte-Eco citoyen et visent en particulier la réduction des émissions de GES sur les périmètres réglementaires du scope 1 (émissions directes, issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...)) et du scope 2 (émissions indirectes issues de la consommation d'électricité), notamment dans la perspective d'une diminution de 3 015 Teq CO₂.

La maîtrise des consommations passe par une bonne connaissance et maîtrise des flux d'énergie. Ainsi, la Ville a déployé un système de gestion technique du bâtiment (GTB) pour son patrimoine bâti. Ce système permet une gestion plus efficace du chauffage, de la ventilation. En 2022, 70% des bâtiments étaient pilotés par ce dispositif. En 2023, les commandes ont été passées pour y intégrer le Gymnase George Serre, la Bibliothèque Pisan, le Stade et la Salle du Domaine du Bois, afin de couvrir 85% du patrimoine en GTB. L'objectif visé pour la fin d'année 2024 : atteindre 95 % des bâtiments municipaux en GTB avec la remise en fonctionnement du centre de vacances d'Habère Poche, la Bibliothèque Diderot, la salle Jarry et l'Eglise.

Par ailleurs, la Ville de Vincennes se fait accompagner pour le développement de plusieurs démarches comme l'intégration au programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Ce programme vise à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics des collectivités. En partenariat avec la société Lowit, Vincennes suit la mise en conformité de ses bâtiments au regard du décret tertiaire et en cohérence avec son plan pluriannuel d'investissement.

GESTION RAISONNÉE DE L'ÉCLAIRAGE



PEC N°41

Au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois, le Règlement local de publicité intercommunal, qui s'applique à Vincennes, impose des horaires plus restrictifs : l'ensemble des sources lumineuses provenant d'un commerce (enseigne, écran, vitrine, boutique) doit être éteint entre 23h et 7h, sauf si le commerce est en activité. En outre, le décret n°2022-1295 du 5 octobre 2022 interdit de maintenir la porte des commerces ouverte lorsque le système de chauffage (ou de climatisation en été) est activé. En décembre 2022, la Ville de Vincennes avait dressé 29 constats d'infraction à l'encontre de commerces non conformes vis-à-vis de la réglementation sur l'extinction nocturne : ces infractions concernent soit des commerces éclairés, soit des enseignes restées éclairées. Sur ces 29 adresses, seules 10 doivent encore à ce jour se mettre en conformité.



PEC N°42



Depuis plusieurs années, Vincennes poursuit le déploiement des Leds, moins énergivores, sur l'ensemble de son éclairage public. Sur un total de 2268 luminaires implantés sur le territoire communal, 1187 points lumineux sont équipés en Leds, soit 53% du patrimoine. Cet effort permet aussi de faire varier l'intensité de l'éclairage et d'adapter la quantité de lumière émise aux besoins, dans un objectif de sobriété et de diminution de la pollution lumineuse. Ainsi, la puissance d'éclairage est désormais diminuée dans le centre-ville, avec un premier palier à 22 h, et un second à minuit.

Ainsi, de nombreuses rénovations en Leds ont été effectuées en 2023 sur le domaine public soit 130 points lumineux environ et notamment : rue Clémenceau (entre rue Laitières et rue Massue), rue Roosevelt, villa Beauséjour et rue Renardière au nord de la rue Diderot.

Par ailleurs, 100 % des stands du village de Noël ont été habillés en ampoules Leds et la durée des éclairages a été réglée de 16h30 à 23 h dans le centre-ville. Enfin, une solution innovante a été testée sur la rue de Fontenay et avenue de Paris, permettant d'allumer les décorations des arbres uniquement durant la plage 17h15 - 00h15.



PEC N°43

Dans la continuité des capteurs automatiques mis en place sur le trottoir de l'avenue Victor-Basch en 2022, un système de détecteurs de présence a été installé dans le square Daumesnil afin de réduire les consommations liées à l'éclairage public.



PEC N°44

Plusieurs améliorations en termes de consommation énergétique ont été réalisées en 2023 sur le bâtiment Cœur de Ville ainsi que dans les écoles maternelles Joseph Clouet, Vienot et Est. En complément, l'éclairage est éteint une heure après la fermeture des squares (19h l'hiver - 21h l'été).

3.3 Développer la production d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments



CONSTRUIRE, RÉNOVER LE BÂTI DE MANIÈRE RESPONSABLE

PEC N°45



Cinq bâtiments communaux (espace Daniel Sorano, Centre technique municipal, maternelle C. Viénot, bâtiment de l'ancienne crèche Aubert et le centre de vacances Les Primevères d'Habère Poche) sont pourvus de panneaux photovoltaïques. Des panneaux solaires thermiques sont installés au centre sportif H. Berlioz et à l'école élémentaire Sud.

À l'été 2023, la Ville de Vincennes a lancé une étude d'opportunité sur la possibilité de déployer d'autres panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux en partenariat avec ALEC-MVE. Les premiers résultats de cette étude (prévus premier semestre 2024), permettront à la Ville de cibler les bâtiments ou groupement de bâtiments dont il serait pertinent de lancer des études de faisabilité technique plus approfondies.

Cette volonté est en parfait accord avec la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Cette loi réaffirme le nécessaire rôle des collectivités territoriales : les communes peuvent désormais, après concertation avec leurs administrés, définir des zones d'accélération, les endroits où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. C'est dans cette optique que Vincennes a lancé une concertation citoyenne du 20 novembre au 7 décembre 2023. Il en résulte une délibération du conseil municipal qui entérine la création d'une zone comprenant l'ensemble du territoire de la ville pour la mise en place du photovoltaïque en toiture et la géothermie.

La construction du futur gymnase du lycée inclut l'installation 257 panneaux photovoltaïques (production d'électricité) soit environ 500 m² de panneaux et 8 panneaux thermiques (production d'eau chaude) soit environ 18,5 m².

Dans le cadre du projet du nouveau centre culturel et sportif Georges Pompidou, les panneaux solaires prévus ont été supprimés. En effet, un cabinet spécialisé en matière énergétique a étudié, à la demande de la Ville, le rendement des panneaux en fonction de l'inclinaison nécessaire pour ne pas éblouir les résidents : il a conclu que le rendement ne serait pas suffisamment intéressant pour les maintenir.

PERSPECTIVE(S) :

- 2024 : poursuite de l'étude d'opportunité sur les panneaux photovoltaïques



PEC N°46

Le projet du nouveau centre culturel Georges Pompidou intègre un système de géothermie par sondes pour le chauffage.

PERSPECTIVE (S) :

- 2024 : lancement d'études prospectives sur le potentiel de développement de la géothermie à Vincennes.

4. PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CREER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE A LA SANTE

La Ville de Vincennes s'attache à proposer un cadre de vie sain et serein à ses concitoyens. Une attention particulière est portée aux écoliers, notamment au sein des bâtiments scolaires dans lesquels ils évoluent au quotidien, l'environnement scolaire et la qualité des produits qu'ils mangent. Dotée de cinq groupes scolaires (maternelles et primaires), cinq écoles maternelles et trois écoles élémentaires, la Ville œuvre sur plusieurs fronts : une nourriture de qualité et responsable, une végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles et de la Ville, une gestion et une valorisation des déchets et bio-déchets dans une démarche d'économie circulaire et la lutte contre les nuisances et pollutions environnementales.

4.1 Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable



En septembre 2023, la Ville a lancé une démarche vertueuse de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le marché rue de Fontenay. L'objectif est de collecter des fruits, légumes et pains (hors produits frais) invendus en fin de marché et de les redistribuer ensuite aux associations locales de lutte contre la précarité alimentaire.

L'association Biocycle, qui œuvre par l'intermédiaire de la Mission Locale pour l'Emploi de Vincennes/ Fontenay et Saint Mandé, collecte ces invendus sous forme de dons pour les livrer avec son vélo triporteur aux bénévoles d'Entraide et Partage et de la Croix-Rouge à l'Épicerie solidaire. Ainsi, les bénéficiaires de ces structures accèdent à une alimentation équilibrée et l'emploi du salarié de l'association Biocycle a été créé via le financement de Vincennes et le Territoire Paris Est Marne & Bois. Au total, de fin septembre à mi-décembre 2023, ce sont 387 kg d'invendus qui ont été collectés sur le marché de Fontenay soit l'équivalent de 645 repas distribués.

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE



PEC N°51

Les toitures du futur gymnase situé entre la rue de la Jarry et la rue DeFrance intégreront 400 m² de bacs potagers. Dans le cadre du plan de développement de l'agriculture urbaine, ces cultures seront gérées par des agriculteurs professionnels.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE



PEC N°52+ PEC N° 53



Depuis 2022, les repas servis dans les crèches et cantines scolaires sont composés de 100% de produits bio pour ce qui concerne les laitages, les légumes, les fruits et les œufs. 100 % des viandes disposent du Label Rouge et 100 % des poissons sont labellisés pêche durable MSC. Conformément à la loi EGalim, la restauration scolaire propose au moins un menu végétarien par semaine. Près de 1 400 repas sont livrés et 1 700 autres sont préparés sur place dans les 13 restaurants scolaires. En moyenne, ce sont 85 % des élèves qui fréquentent quotidiennement les cantines.



PEC N°54

Entre octobre 2023 et avril 2024, la Ville de Vincennes et le Territoire Paris Est Marne & Bois proposent aux foyers vincennois de relever le challenge de réduire significativement leurs déchets en participant à la troisième édition du défi « Familles Zéro Déchet ». Ce défi comporte six ateliers dont un sur l'alimentation durable organisé le 18 janvier 2024.



PEC N°55

La Ville a également organisé un atelier pédagogique à destination des parents d'élèves animé par une diététicienne sur l'importance et le rôle du petit déjeuner sain, atelier suivi d'un «vrai» petit-déjeuner, gourmand et équilibré.

4.2 Réduire, collecter, valoriser les déchets produits et accompagner les gestes de tri



VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



PEC N°58



En 2023, afin de répondre aux enjeux de valorisation des biodéchets et aux obligations réglementaires, le Territoire en lien avec la Ville a déployé des « abri-bacs » afin de contrôler l'accès et la collecte des déchets alimentaires. Situés au nord de la place Carnot, à l'est de la place Diderot, place de l'Eglise, à l'angle de la rue de Strasbourg et à l'angle de la rue de Montreuil, ces abri-bacs ont été rendus opérationnels les 3 et 4 juin 2023. Ces bacs sont munis de trappes accessibles par un code personnalisé généré via l'adresse <https://app.upcycle.org/pemb>. Des bio-seaux sont aussi disponibles gratuitement sur demande au Territoire ou à l'accueil de la Mairie de Vincennes. Les bio-déchets sont par la suite collectés avec des micro-bennes roulants afin d'être méthanisés, transformés en biogaz pour le chauffage, un carburant vert. En 2023, 52,9 tonnes de biodéchets ont été collectés, soit le double de l'année 2022.

PERSPECTIVE (S) :

- **2024** : déployer de nouveaux points d'apport pour les biodéchets à Vincennes par le Territoire et inciter les grands ensembles d'habitations à demander des points de collecte au Territoire

INCITER A LA REDUCTION DES DECHETS



PEC N°60



En partenariat avec la Ville de Vincennes, le Territoire Paris Est Marne & Bois organise la 3^e édition du Défi « Familles Zéro Déchet ». Près de 40 familles relèvent ce challenge. L'objectif est de réduire significativement leurs déchets avec une première étape de pesées des déchets sans changement des habitudes et à partir du mois novembre 2023, continuer les pesées mensuelles mais en adoptant à son rythme de nouvelles habitudes. Les conseils, échanges et ateliers proposés tout au long du défi doivent permettre aux participants de trouver des clefs de réduction de leurs déchets. Parmi les ateliers organisés, l'atelier du 18 novembre portait sur la thématique du compostage des biodéchets et celui du 5 décembre abordait la thématique des alternatives au jetable. Enfin le 13 décembre s'est tenu un atelier dédié aux enfants de 5 à 11 ans sur les « héros du zéro déchet ».

PERSPECTIVE (S) :

- **2024** : Défi Familles Zéro déchet : atelier sur l'alimentation (18/01/2024) ; atelier sur les produits ménagers (6/02/24), ateliers sur le réemploi (12/03/2024 et 16/03/2024)

FAVORISER LES DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. Pour les fêtes de fin d'année, plusieurs actions ont été menées afin de réduire l'impact environnemental de cet évènement : les sapins d'élevage ont été choisis en production biologique intégrée (c'est-à-dire utilisant des insectes pour lutter contre les parasites et zéro produit phytosanitaire), en provenance du Morvan, des Ardennes, de Normandie et de Bretagne. Les décorations du centre-ville, financées par les commerçants de l'association Lacomidi, ont été créées en biomatériaux recyclables issus de canne à sucre et de bouteilles en plastique recyclé. Sur le village de Noël, les produits vendus étaient issus à 70 % de fabrication française ou de cercles vertueux, coopératives solidaires et/ou de démarches d'insertion. Enfin, les sacs plastique étaient interdits, la vaisselle des stands alimentaires était issue de matériaux recyclés et/ou recyclables (vente à emporter) ou de vaisselle réutilisable (consommation sur place).



PEC N°62

Un des objectifs de la Ville de Vincennes est de favoriser le développement d'une offre commerciale plus responsable, de seconde main. Pour ce faire, elle dispose de deux moyens principaux : installer des commerces de ce type par le biais de préemptions commerciales et/ou mettre en relation des porteurs de projets identifiés sur ces activités avec des cédants. Après les Tentations d'Eva (dépôt -vente de produits de luxe), la Ville voit grandir cette offre avec de nouveaux commerces : La Suite (dépôt-vente de vêtements pour enfant du 0 au 6 ans et femmes enceintes) et Cash express (achat-vente de produits multimédia, image et Son, téléphonie, bijoux). Un troisième commerce la Tournée propose un service de livraison de produits alimentaires conditionnés en verre et instaure un système de consigne.

4.3 Identifier et prévenir les risques sur la santé



Dans le domaine de la santé-environnement, Vincennes œuvre sur plusieurs axes : comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques (perturbateurs endocriniens) mais aussi les nuisances environnementales (comme le bruit ou les ondes) pour offrir un environnement favorable à la santé de tous.

LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES DU RER



PEC N°65



Entre Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, le RER A circule à ciel ouvert, provoquant d'importantes nuisances sonores. À Vincennes, les mesures réalisées ont circonscrit cette situation au secteur de l'avenue Pierre- Brossolette, côté sud de la tranchée est du RER. Mobilisées pour trouver des solutions de protection, les communes de Fontenay et Vincennes ont privilégié, après consultation des riverains, des types de protection anti-bruit différents : un mur anti-bruit à Fontenay et une protection des façades au cas par cas à Vincennes (remplacement des fenêtres et huisseries, pose d'aérations équipées de pièges à sons). Elles ont été mises en oeuvre au fur et à mesure

entre 2022 et 2023. Ces aménagements sont financés dans le cadre d'une convention passée fin 2019 entre l'État, la Région Île-de- France, le Conseil départemental du Val de Marne, la RATP et la Métropole du Grand Paris.

Les travaux d'édification du mur antibruit du RER A, à proximité directe de Vincennes, ont débuté au 2^e trimestre 2023 à Fontenay-sous-Bois. Ce mur de 550 m de long est installé le long des voies ferrées (côté sud) jusqu'à la limite communale de Vincennes. Haut de 4 à 4,50 m selon les endroits, il est interrompu sur 120 m entre le jardin du Levant et le pont de la Pépinière. Ce mur ne pouvant s'arrêter brutalement, des panneaux de transition de 2 m de haut sur 80 m de long créent un dénivelé progressif : ce dispositif qui déborde sur le territoire vincennois a reçu l'aval de la Ville de Vincennes.



Le bruit peut aussi être provoqué par le voisinage. Aussi, face au bruit venant des différentes terrasses de Vincennes, la Mairie a décidé de mener une campagne de sensibilisation « Parlez-vous...mais pas si fort en bas de chez nous - Ma ville, je l'aime, je la respecte » pour réduire les nuisances avec l'aide des cafetiers cet été 2023. Une centaine de chevalets « On s'entend bien mieux quand on parle moins fort » ont été apposés sur les tables pour que chacun veille à respecter la tranquillité de tous.



SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR

PEC N°67

En juillet 2023, la Métropole du Grand Paris a voté le report de l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 au sein de la zone à faible émission (ZFE) début 2025. L'interdiction à la circulation des vignettes Crit'Air 3 concerne les véhicules essence immatriculés avant le 1er janvier 2006 et les moteurs diesel immatriculés avant le 1er janvier 2011.

A l'été 2023, la Ville de Vincennes a attribué son nouveau marché de transports en autocars ou navettes d'enfants de moins de 3 ans à 17 ans et leurs accompagnateurs pour des trajets allers et retours à Vincennes, en Ile-de-France et exceptionnellement hors Ile-de-France. Les véhicules de transport répondent aux exigences de la Zone de Faibles Emissions en anticipation des futures interdictions de la ZFE métropolitaine à savoir : les autocars proposés sont titulaires obligatoirement une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2 pour circuler. Les petits trajets récurrents ou ponctuels et ceux intra-muros, s'exécutent en priorité avec des cars à propulsion électrique ou gaz. Si la mise à disposition de car électrique ou gaz s'avère impossible, des cars à propulsion bio thermique le sont.



COMITÉ LOCAL DE CONCERTATION SUR LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

PEC N°69

S'agissant des ondes électromagnétiques en ville, les Maires ne sont pas compétents pour réglementer de manière générale l'implantation des antennes de téléphonie mobile sur le territoire. Ainsi, Vincennes veille au respect du cadre réglementaire d'urbanisme en suivant les préconisations du Plan local d'urbanisme. Elle reçoit et met à disposition des Dossiers d'Information Mairie (DIM) transmis par les exploitants (opérateurs) pour l'implantation ou la modification d'une installation radioélectrique.

Par ailleurs, il existe depuis 2011 à Vincennes un Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques (CLC) réunissant les élus, les opérateurs de téléphonie mobile mais aussi les associations présentes à Vincennes sur cette thématique. Le CLC s'est réuni le 27 septembre 2023.

LUTTER CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

PEC N°71



Un perturbateur endocrinien (PE) désigne une substance ou un mélange qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations. En 2019, la Ville a signé la Charte « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé. Depuis lors, la Ville œuvre pour une réduction de ces substances chimiques et une sensibilisation sur le sujet.

Depuis 2021, en partenariat avec le cabinet d'expertise Alicse et le programme SAFE-LI, la Ville met en place un plan de changement à destination des crèches (23 recommandations) et des Accueils de loisirs (15 recommandations). En 2023, grâce au personnel très investi et impliqué, plus de 90% des recommandations ont été mises en place.

L'année 2023 a été consacrée à une vaste démarche de sensibilisation à la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Les 14 et 16 mars 2023, deux matinées de sensibilisation des agents municipaux lors des Conventions du personnel sur ce sujet ont été organisées avec

le cabinet Alicse. Le 12 septembre également s'est tenue une conférence grand public à l'Hôtel de ville afin de sensibiliser les Vincennois. Du 16 au 20 septembre s'est tenue la deuxième édition de la « semaine des perturbateurs endocriniens » à destination des personnels des Accueils de loisirs. Enfin, une demi-journée pédagogique sur cette thématique à destination des agents de crèches a eu lieu le 11 octobre 2023.

A l'occasion du renouvellement du marché de prestations de nettoyage des établissements scolaires, des crèches et des bâtiments municipaux à vocation administrative, culturelle et sportive, des questions en santé environnementale ont été posées dans le mémoire technique des candidats, avec des exigences accrues pour les établissements accueillant des bébés et enfants. La Ville a retenu en variante une solution qui favorise en prime le rinçage complémentaire des produits de sols. Cette ambition assumée a occasionné un surcoût de 50 000 €/an afin d'instaurer un changement de pratiques avec la réduction du nombre de produits de nettoyage, la priorisation d'une détergence éco-labellisée et des méthodes de nettoyage optimisées et moins nocives pour la santé et l'environnement.

En complément, fin d'année 2023, la Ville s'est dotée d'une machine de nettoyage à ozonation. Connectée à une arrivée d'eau, l'ozone aqueuse permet de nettoyer et désinfecter sans utiliser de produits chimiques. Cette machine est expérimentée par le personnel municipal à l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet 2023 « Réduire les expositions en milieu scolaire : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan zéro exposition » de l'Institut National du Cancer, la Ville de Vincennes a été retenue pour son projet « lutte contre l'exposition des jeunes enfants et des enfants aux perturbateurs endocriniens » pour un accompagnement sur une période de 36 mois.

CORRÉLER LE SPORT ET LA SANTÉ

PEC N°72



Au-delà du simple plaisir de la pratique, des valeurs de partage, d'inclusion et de citoyenneté, le sport est un vecteur de bien-être et un moyen de préserver la santé.

Le 11 avril 2023, la Maison Sport-Santé a ouvert ses portes : elle est située au gymnase Louis-Georges-Serre. Portée par la Ville, cette structure s'inscrit dans un dispositif national soutenu par le ministère des Sports et celui de la Santé. Elle s'adresse aux Vincennois souhaitant commencer, reprendre ou poursuivre leur pratique d'activité physique ou sportive, avec un accompagnement à des fins de santé, bien-être ou thérapeutiques. Une convention de partenariat avec l'Hôpital d'instruction des armées de Bégin pour l'accès à la Maison Sport-Santé a été signée en juin 2023.

Le 24 juin s'est tenue l'édition 2023 de la Fête du sport et Journée de la santé. Lors de cet événement riche en animations, la nouvelle Maison Sport-Santé de Vincennes était à l'honneur. Un défi solidaire était proposé, en partenariat avec la marque Matrix, pour faire remporter des parcours Sport-Santé au profit de personnes dont les ressources financières sont insuffisantes. Les équipes de l'hôpital Bégin étaient également présentes pour lier sport et santé. Comme à chaque édition, les associations vincennoises se sont pleinement mobilisées pour partager leur passion du sport ou leur engagement en matière de santé avec le public.

PERSPECTIVE (S) :

- **ÉTÉ 2024** : la Ville de Vincennes a été labellisée « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » et accueillera le passage de la flamme olympique, une zone de célébration au Château et une épreuve olympique de contre-la-montre cycliste.

5. FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF

5.1 Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires



En 2023, la Ville a renforcé sa démarche de soutien et d'entraide avec un plan de solidarité. Il consiste en une augmentation des aides d'urgence et la mise en œuvre d'un suivi des personnes et des familles en situation de précarité. Ces actions complètent la palette d'aides communales déjà en place : l'aide au loyer, le chèque d'accompagnement personnalisé qui recouvre plusieurs types d'aides alimentaires ou énergie pour régler ses factures de gaz, d'électricité, l'accès à l'épicerie sociale en partenariat avec la Croix-Rouge ou encore les allocations mensuelles aux personnes âgées. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est en première ligne pour aider les Vincennois à trouver des solutions. La Ville soutient également nombre d'associations sociales et solidaires qui agissent au niveau local. En complément, la Ville décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes : Les Restaurants du Coeur – Relais du Cœur du Val-de-Marne (4 000 €) et la Croix-Rouge Française (5 000 €).



4^e PLAN INCLUSION ET HANDICAPS PEC N°74



Avec l'adoption du 4^e Plan Inclusion Handicaps 2022-2027, des actions ont été élaborées autour des besoins des personnes en fonction de leur âge, afin d'établir un parcours pour l'enfance, la jeunesse, l'âge adulte et les seniors à travers des actions communes. 80% des actions de ce plan (57 sur 73 actions) ont déjà été réalisées.

Cette année 2023 a également été marquée par la réouverture de la Maison d'Accueil spécialisée « Les Deux Érables » le 28 juin dernier. Géré par l'APEI Les Papillons Blancs de Vincennes, ce lieu de vie permet de regrouper les familles ayant dans leur foyer une personne atteinte d'un handicap, de les aider et les informer sur toutes les mesures existantes pouvant répondre à leurs besoins.

Des actions à destination des familles ont été organisées. Du 13 au 14 octobre s'est tenue la journée des Dys (dyslexiques, dyspraxiques, dyscalculiques...) sur le thème « Les Dys : 7 millions d'invisibles » avec une conférence « Je suis dys. Quand je serai grande, je ferai quoi ? », une braderie des bibliothèques de livres en gros caractères pour 1€ et un spectacle pour enfant « Échappons-nous à petits pas », une lecture théâtralisée bilingue en langue des signes et accordéon diatonique.



Tout au long de l'année, les Accueils de loisirs ont œuvré à sensibiliser les enfants au handicap. Aboutissement de ce travail : une journée spéciale handicap « Tous & Go » le 10 juin. Cette journée inclusive ouverte à tous est plus spécifiquement destinée aux enfants de 6 à 11 ans. Des ateliers de

langue des signes, parcours à la canne blanche, rencontre avec l'association des chiens guides d'aveugles ont été organisés. Une action de communication « stop à l'usage abusif des fausses cartes de stationnement » a été organisée à travers l'inscription volontaire des titulaires de la CES ou de la CMI-S afin d'éviter les amendes aux personnes en situation de handicap.



Le 23 septembre s'est tenue une marche Sourde depuis la place de la Nation à Paris jusqu'à l'Hôtel de Ville de Vincennes par la Fédération Nationale des Sourds afin de sensibiliser à la place des

personnes sourdes en ville. Vincennes a accueilli cette année la Fédération nationale des Sourds pour son événement annuel. L'occasion de mettre en valeur les actions de Vincennes en faveur de l'inclusion dans le cadre du Plan Inclusion & Handicaps.

PERSPECTIVE (S) :

Fin août 2024 : la Ville de Vincennes accueillera un village des Jeux Paralympiques



PEC N°75

L'épicerie solidaire de Vincennes, accessible sur orientation du CCAS, permet aux habitants en difficultés financières de faire leurs courses en achetant des produits moins chers. La Ville de Vincennes met à disposition de la Croix Rouge un local afin d'accueillir les bénéficiaires de l'Épicerie solidaire. 113 demandes d'accès à l'épicerie ont été instruites par la commission mensuelle (1ères demandes et demandes de renouvellement). Par ailleurs, le 12 décembre a eu lieu un atelier cuisine « le petit déjeuner de mon enfant » afin de sensibiliser les parents/familles bénéficiaires de l'épicerie solidaire pour proposer aux enfants un petit-déjeuner sain et peu coûteux.



POLITIQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX

PEC N°76



Inauguration de la Villa Aubert

Le taux de logements sociaux à Vincennes est de 12,03% avec un parc social de 2987 logements au 1^{er} janvier 2022. L'année 2023 a vu la barre des 3 000 logements sociaux dépassée. La Ville doit à la fois se doter de nouveaux logements sociaux au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et veiller à ne pas accroître sa densité ainsi qu'à protéger ses sols et son patrimoine végétal. Une équation exigeante et complexe, dans un contexte de rareté du foncier extrêmement contraignant. La construction de nouveaux immeubles étant rarement possible, la Ville agit par transformation de tout ou partie des logements existants en logements sociaux. Sans intervention de la Ville, rien n'empêcherait un promoteur de construire un immeuble de logements, sans bénéfice social. C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du

logement social, que la Ville de Vincennes a souhaité conclure un contrat de mixité sociale avec les services de l'Etat pour la période 2023-2025 (vote entériné au Conseil municipal de décembre 2023).

En 2023, plusieurs conventions de réservation de logements sociaux entre la Ville et les bailleurs tels que la Vincem, Logirep ou I3F, ont été actées. Ces conventions de réservation visent la réalisation de 110 logements sociaux répartis sur une douzaine d'adresses à Vincennes.

97 logements sociaux ont été livrés en 2023 aux adresses suivantes : n° 5-7, rue Dohis (9 logements), n° 15 rue de Montreuil (12 logements – projet 100% social) et la Villa Aubert (76 logements sociaux). Pour cette dernière, l'inauguration s'est tenue le 12 octobre. C'est l'aboutissement d'une réflexion qui a débuté il y a plus de 15 ans avec l'identification d'un ensemble urbain qui se faisait désuet, sur l'ancienne impasse Lenain. 155 logements ont été créés dont 79 en accession à la propriété et 76 logements sociaux, avec une résidence étudiante (65 logements, 11 logements sociaux familiaux), un parking résidentiel de 142 places et une crèche municipale de 45 berceaux. En complément, un cœur d'îlot végétalisé a été aménagé.

Les opérations en chantier en 2023 concernent un total de 153 logements sociaux : n° 166 rue Diderot (24 logements), n°173-177 rue Diderot (22 logements), n°192, rue Diderot (12 logements), 1bis-3rue Renon (26 logements), 64-68 rue Defrance (48 logements), n° 19 avenue Franklin-Roosevelt (5 logements), n°22 rue de l'Église (4 logements), n°41 rue de la Liberté (5 logements), n°5 rue de la Bienfaisance (7 logements).

ENCOURAGER LES INITIATIVES INTERGÉNÉRATIONNELLES



PEC N°78

Plus d'une quinzaine d'ateliers intergénérationnels avec les seniors ont été réalisés en 2023 : cuisine (galette, gaufres, crêpes...) jeux de société, quiz, confection de poupées ou encore cueillette à Lumigny.

Le projet « Frimousse » qui s'est déroulé cette année est une démarche intergénérationnelle entre des Accueils de Loisirs et des Seniors. L'objectif est de confectionner ensemble des poupées de chiffon : du rembourrage du corps à la création de ses vêtements et de son identité. Le 23 juin, les poupées ont été exposées et adoptées. Plus de 300€ de dons ont été récoltés au bénéfice de l'UNICEF.

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF ET LE BENEVOLAT



PEC N°81

Les associations vincennes tiennent une place centrale dans la vitalité de la ville et le lien qui unit les habitants. En 2023, en complément des 940 000 € alloués aux associations sous conventions, le Conseil municipal a attribué des subventions communales pour soutenir des associations non-conventionnées au titre de leur fonctionnement : associations sociales (67 600 €), de jeunesse (6 100 €), patriotiques (8 000 €), sportives (107 700 €), culturelles (40 490 €) et dans le cadre des relations internationales (19 303 €) et de nouvelles subventions pour les associations de développement durable ont également été instaurées (4 475 €).

Près de 12 000 Vincennes sont investis dans les 400 associations locales. Le 5 avril 2023, un certain nombre de bénévoles proposés par leurs associations ont été récompensés (31 lauréats) par Madame le Maire et la Municipalité. En juin, le conseil des seniors a créé un réseau de « personnes-relais » à l'écoute des seniors ayant besoin d'une aide ponctuelle. Ces personnes-relais sont bénévoles et peuvent permettre de résoudre les problématiques de la vie quotidienne.



ÉGALITÉ FEMMES HOMMES PEC N°82

En mars 2023, est adopté le rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La Ville porte en interne un plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2020-2023 de 16 actions et 75% ont été réalisés à fin 2023. Au mois de mai, la Ville se lance dans l'élaboration d'un plan d'actions 2024-2026 regroupant le volet territorial et un volet interne, en visant l'objectif d'adopter ce nouveau plan en juin 2024.

La Ville a animé et coordonné une programmation d'évènements sur plus d'une semaine autour de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Du 21 au 30 novembre, une semaine de prévention et de sensibilisation a été organisée, avec plusieurs formats de vecteurs de communication : exposition rue Eugène Renaud, projections au cinéma, spectacles sur cette thématique. Il s'agit d'informer, questionner et libérer la parole. En complément, une table-ronde « Violences faites aux femmes, où en sommes-nous ? » s'est tenue le 7 décembre à la Maison des Associations.

La sensibilisation vise tous les publics, jeunes et moins jeunes. Des actions de sensibilisation contre les violences faites aux femmes à destination des collégiens et lycéens ont été proposées les 23 et 28 novembre au cours d'un théâtre-forum sur la jalousie, l'emprise et le consentement. Un café philo « Comment repenser l'éducation des jeunes générations pour prévenir les violences faites aux femmes ? » et une balade philo « Féminisme et lutte contre les violences faites aux femmes : où en sommes-nous aujourd'hui ? » ont été proposés aux seniors les 9 et 16 novembre.

Lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales le 21 novembre, la Municipalité a signé un partenariat avec l'application UMay (contraction de You may, « tu as la possibilité de »). Vincennes est la 10^e Ville partenaire en France. Cette application renforce la sécurisation des personnes, et plus particulièrement des femmes grâce à un système de géolocalisation et la création de « safe places » (lieux sûrs) en ville. Début décembre 2023, une vingtaine de commerçants et 5 bâtiments municipaux étaient identifiés comme des « safe places ». Cette initiative locale regroupe plus de 45 000 utilisateurs actifs afin de recenser les signalements et contribuer à créer une communauté vigilante.



Signature du partenariat avec UMay au salon des Maires.

5.2 Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes



La culture et particulièrement la diversité culturelle sont un des vecteurs de transmission de savoirs et de connaissances sous toutes ses formes et ses formats. Elles contribuent à l'épanouissement de chacun.

La Ville de Vincennes organise et accueille de nombreux événements sur son territoire et certains visent en particulier à informer, échanger, sensibiliser aux questions d'actualités en lien avec la protection de la biodiversité, la transition écologique et l'éco-citoyenneté.

SENSIBILISER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PEC N°83



Le 17 juin 2023 se sont tenus les APIdays dans le cadre des Journées nationales du programme « abeille, sentinelle de l'environnement » en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Le programme proposait des lectures, comptines et chansons pour les enfants, animées par la Médiathèque municipale mais aussi une immersion dans le monde des abeilles par le biais de casques de réalité virtuelle, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants, ou la création de bougies en cire d'abeille et de porte-clés en bois et des ateliers avec l'apiculteur du rucher municipal.

L'année 2023 a été également consacrée en octobre à la Fête des plantes et du jardinier et au lancement du Défi Familles Zéro Déchet pour une durée de six mois

environ (cf. articles précédents). La Ville a également participé à la manifestation nationale du Jour de la Nuit le 14 octobre 2023 visant à sensibiliser les citoyens à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité. Pour mener à bien cette action, certains bâtiments municipaux et lieux habituellement éclairés ont été à cette occasion plongés dans le noir.



PEC N°85

La Ville de Vincennes s'est engagée, depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, dans la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT). Le PEDT concerne les écoles primaires (3-11 ans), des Accueils de loisirs et périscolaires (2,5-11 ans) et les séjours de vacances (6-17 ans) organisés dans le centre de vacances municipal. Le dernier PEDT sur la période 2021-2024 comporte plusieurs objectifs et notamment de pérenniser des groupes de travail dédiés à la thématique du développement durable, l'égalité fille/garçon et le bien vivre ensemble à l'école. Ces groupes de travail réunissent parents d'élèves, enseignants, agents municipaux, élus et représentants des Accueils de loisirs pendant la période 2021-2024 et suivent les initiatives engagées dans les écoles et Accueils de loisirs.



PEC N°86

En 2023, trois classes ont bénéficié d'ateliers avec la Cité du Développement Durable, les 3 avril, 26 mai et 6 juin.



ACCOMPAGNER LES PROJETS CITOYENS OU ASSOCIATIFS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PEC N°87

La Ville soutient la démarche d'entreprendre et le secteur associatif, sources d'innovations et d'alternatives pérennes. Depuis 2011, l'appel à projets développement durable destiné aux associations vincennoises a été reconduit. Les projets retenus doivent aborder au moins l'un des thèmes liés au développement durable (nature en ville, gestion durable des déchets, santé/environnement, solidarité, écocitoyenneté, etc.). Après analyse des dossiers, le Conseil municipal a approuvé, le 19 décembre 2023, les participations financières maximales aux projets présentés par les associations : Maison Notre-Dame (5 000 €) et la Recyclerie de Vincennes (1 990 €).



PEC N°88

En juillet 2023, la Ville de Vincennes a soumis son projet de rues participatives « piétonner régulièrement certaines rues dans les quartiers de la ville pour agir avec les habitants sur la transition écologique » dans le cadre de l'élaboration du budget participatif et écologique de la Région Île-de-France pour un déploiement en 2025. En 2024, les animations sont orientées sur les Jeux Olympiques.

5.3 Encourager la participation citoyenne



DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES CITOYENS

PEC N°89



Pour la Municipalité, les échanges autour des projets et de la vie de quartiers permettent de réfléchir collectivement, d'identifier des difficultés potentielles, de trouver des solutions et de mettre en œuvre des actions pour préserver le cadre de vie et améliorer le quotidien. Elle a mis notamment en place un outil : la plateforme jeparticipe.vincennes.fr. Elle a pour vocation d'être un lieu d'échanges et permet de suivre les projets depuis leur concertation jusqu'à leur réalisation.

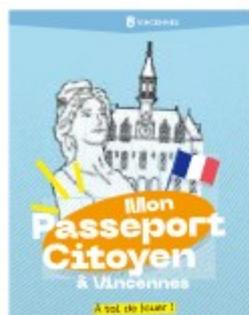
Dans la continuité de concertations sur de grands projets municipaux soumis à consultation en 2022 (Pacte Eco citoyen, Plan Inclusion & Handicaps ; Plan Vélo & Mobilités douces, réaménagement du Centre Georges Pompidou, les aménagements urbains secteur d'Estienne d'Orves, etc.), la Ville continue de consulter les Vincennois et de leur présenter des projets comme la requalification avenue de Paris, l'aménagement du Mail 8 mai 1945, la requalification de la rue des Laitières ou encore les zones d'accélération des énergies renouvelables.

PEC N°90



La Ville montre sa volonté de diversifier les modalités de la participation citoyenne en exploitant divers formats : « un café avec votre Maire », la reprise des rencontres de quartiers (28 mars au 8 juin) avec une nouveauté en 2023, ces rencontres ont été complétées à l'automne par des « marches urbaines » dans les cinq quartiers (Vignerons, Diderot-Domaine du Bois, Centre-Ville, Saint-Louis-Bérault et Daumesnil) avec les élus, pour faire le point sur les questions soulevées au printemps.

En complément du travail déjà effectué par les instances participatives telles que le Conseil des Jeunes, la Municipalité a décidé de lancer ce printemps, pour les 11-15 ans et les 15-25 ans, les Assises de la jeunesse : une concertation aux formes multiples (ateliers, questionnaires, rencontre lors de l'évènement Place aux jeunes) afin de recueillir la parole et les attentes des jeunes Vincennois mais aussi de leurs parents autour d'un mot d'ordre : #et-sionparlaitdetoi !. Suite à ce travail d'écoute, l'offre de loisirs proposée aux 11-15 ans a déjà évolué avec le lancement de Explor'Ados, une série de stages thématiques proposée lors des vacances scolaires. En 2024, à l'Est, débiteront les travaux de construction d'un skatepark et d'un city stade.



A la rentrée de septembre a été instauré le Passeport citoyen pour tous les CM2 portant sur quatre volets : les symboles et valeurs de la République, le devoir de mémoire, le développement durable et la solidarité. L'esprit en est de permettre aux jeunes, dès la fin de l'école primaire, de devenir des citoyens éclairés et respectueux de la collectivité. Ce passeport conçu comme un guide permettra de réaliser un parcours civique ponctué d'actions collectives et individuelles basées sur les devoirs plus que sur les droits, favorisant l'engagement individuel et expliquant le sens de l'intérêt général. Afin d'obtenir son diplôme de citoyen lors de la cérémonie prévue fin juin 2024, chacune de ces quatre thématiques doit être validée par la participation de l'élève à une cérémonie ou un événement symbolique de la Ville (cérémonie du 11 Novembre, atelier biodéchets, handi-raid...).

PEC N°92

Afin d'élargir la composition du Comité Consultatif du Développement Durable, un nouvel arrêté de Mme le Maire a été adopté le 28 août 2023 permettant d'intégrer trois nouvelles associations au sein du comité : Vincennes Action Climat, Ça nous emballa et le Collectif Vigilance Franklin.

6. RENFORCER L'ECO-EXEMPLARITE DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION

La responsabilité de la Municipalité est d'agir pour que l'administration, dans le fonctionnement de ses services, soit exemplaire.

6.1 Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services



POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACHATS DURABLES ET SOCIALEMENT RESPONSABLES

PEC N°93

Vincennes renforce sa politique d'achats publics responsables et durables par l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les procédures de marchés et de commandes qu'elle met en œuvre.

En 2023, 90% des procédures de marchés publics (> à 40 000 €) intègrent des considérations environnementales. Ces marchés concernent à la fois des fournitures (acquisition de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques et les services municipaux ou l'acquisition de matériels informatiques), des travaux (travaux d'aménagements de voirie ou aménagement de la crèche Villa Aubert), des prestations de services (entretien et maintenance des équipements thermiques et aérauliques dans les bâtiments communaux ou le diagnostic structure dans le cadre de la restructuration du centre Pompidou de Vincennes) et de l'événementiel (organisation du Village de Noël 2023 ou marché traiteur).

La direction de la commande publique a entamé en 2023 un état des lieux des pratiques réalisé avec l'objectif de se doter, à termes, d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

PEC N°95

La clause sociale est un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. Cette dimension sociale a été instaurée dans les marchés publics de la Ville selon diverses formes :

- l'insertion professionnelle comme critère de choix de l'entreprise,
- l'insertion professionnelle comme condition d'exécution du marché,
- les marchés « réservés » s'adressant à des entreprises adaptées (EA) ou à des établissements et services d'aides par le travail (ESAT).

En 2023, cinq nouveaux marchés publics (> à 40 000 €) intégrant des clauses sociales ont été attribués : les missions d'études techniques et paysagères pour l'aménagement de l'espace public, l'aménagement de la crèche Villa Aubert, l'acquisition de coffrets-cadeaux pour les retraités vincennois (marché réservé à un ESAT), l'aménagement du centre-ville - avenue de Paris (111,5 h d'insertion réalisées pour un objectif de 825 h) et les prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie (6 884 h d'insertion réalisées pour un objectif de 7 920 h).

PEC N°96

Dans le cadre du marché de restauration scolaire, qui s'applique également à la restauration municipale, il est prévu 100% de produits bio pour les laitages, légumes, fruits, œufs. Les viandes sont labellisées Label Rouge et les poissons sont issus de techniques de pêche durable.

PEC N°97

Des initiatives ont été engagées ces dernières années pour rendre plus écoresponsable les manifestations publiques. Outre la mise à disposition des poubelles de tri, des carafes d'eau, des buffets bio de saison sans emballages individuels ont été mis en place lors d'événements. Le plastique a été supprimé, ainsi que la vaisselle jetable des buffets (cuillères, verrines) et des contenants en fécule de maïs ont été proposés comme alternative. Les boissons sont conditionnées en verre. Lorsque l'évènement est récurrent, les panneaux sont conçus pour pouvoir être réemployés.

ENCOURAGER LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La stratégie numérique responsable est un document qui définit les objectifs et les actions qu'une collectivité territoriale entend mettre en œuvre pour réduire son empreinte environnementale du numérique (loi REEN). Elle doit être élaborée avant le 1er janvier 2025 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, et avant le 1er janvier 2027 pour les autres collectivités. La Ville de Vincennes est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de sobriété à travers plusieurs actions : la recherche d'une durée de vie allongée des équipements informatiques : ordinateurs, serveurs ou équipements réseau, l'optimisation de la mise en veille des équipements, la revente d'équipements inutilisés, la mutualisation et limitation des moyens d'impression. En 2023, la Ville a travaillé à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur 2024-2026 intégrant la rédaction de la Stratégie numérique responsable avec un audit et des pistes d'actions concrètes pour la mise en œuvre de cette stratégie.

GESTION DURABLE ET CIRCULAIRE DU MATÉRIEL MUNICIPAL

PEC N°101

Depuis 2022, la Ville œuvre à l'optimisation et la rationalisation de son parc d'imprimantes afin notamment de diminuer son empreinte carbone et optimiser les coûts d'impression à la page. À l'été 2023, un vaste plan de remplacement du matériel a concerné toutes les écoles avec une optimisation qui repose sur le déploiement de deux imprimantes multifonctions par école et sur la suppression des imprimantes installées dans chaque classe. Cette mesure prévoyait bien entendu un accompagnement du personnel enseignant. Ainsi, à terme, entre les écoles et les services municipaux, environ 150 moyens d'impression seront enlevés.

PEC N°102

Depuis début 2023, la Ville utilise la plateforme de l'Etat Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), un site de ventes aux enchères des biens des administrations au rythme d'une vente par mois. La plateforme se charge également des déclarations de cession. En 2023, la Ville a participé à quatre ventes.

Enfin, la Ville fait reprendre son matériel informatique usagé par un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT). Régulièrement, un certain nombre d'ordinateurs est revendu pour la somme de 10 € aux agents du personnel sous conditions de ressources.

Dans le cadre du marché de dotation des vêtements de travail, les attributaires sont mobilisés pour le recyclage des vêtements de la police (12 cartons en 2023) et pour les vêtements professionnels des agents du Centre technique municipal (132 kg de vêtements).

PEC N°103

La Médiathèque a souscrit en juin 2023 une convention avec la société Recyclivre.com, premier vendeur de livres d'oc-



casion sur internet reconnue par l'Etat via son agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale lui permettant de collecter des livres d'une structure publique. Cette démarche permet le réemploi des livres de la Médiathèque pour une revente. Sur un plan solidaire, Recyclivre s'engage à verser 10% du prix du livre net hors taxes pour chaque livre. Seules les associations et structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) sont éligibles. L'association bénéficiaire retenue était l'association Emmaüs Vincennes. 220 livres ont été mis en vente, 93 ont été vendus. Le 25 novembre, la Médiathèque, en partenariat avec une intervenante de l'association La Broc'antine, a proposé un atelier couture au cours duquel chaque participant a pu fabriquer son protège-livre, solution alternative au jetable.

DEPLACEMENTS DES AGENTS

PEC 28

La Ville mène une politique de renouvellement des véhicules municipaux dont l'objectif est de réduire, d'optimiser et d'électrifier la flotte. La mutualisation de véhicules est mise en place dès qu'elle est possible afin de diminuer leur nombre. Un plan pluriannuel de rénovation prévoit le remplacement par des véhicules électriques. En 2023, la flotte de véhicules est composée de 54 véhicules dont 15 électriques et 11 GPL soit 26 véhicules dits « propres » (48,15 % de la flotte totale). À terme, la Ville projette 75% de véhicules propres pour sa flotte.

PERSPECTIVE (S) :

- **2024** : acquisition de deux nouveaux véhicules électriques

PEC N°27

Depuis septembre 2023, Vincennes, à l'instar des autres villes franciliennes, indemnise ses agents municipaux à hauteur de 75 % des frais de transports en commun. Ce dispositif concerne, en 2023, 447 agents en incluant les agents de la Caisse des écoles. Elle participe également au forfait « mobilités durables » prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 et entré en vigueur en mai 2020. Les agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable pour leurs déplacements domicile-travail peuvent ainsi bénéficier d'un forfait selon les critères internes prévus. 16 agents en incluant les agents de la Caisse des écoles ont bénéficié du forfait « mobilités durables » en 2023. Enfin, des vélos de fonction sont mis à disposition des agents municipaux pour la réalisation de leurs missions : quatre vélos mixtes, un triporteur et un vélo à assistance électrique.



6.2 Mobiliser les agents au sein de la collectivité



ACCOMPAGNER ET FORMER LES AGENTS AUX OUTILS DÉMATÉRIALISÉS



PEC N°100

Depuis 2022, la Ville a déployé pour ses agents une plateforme (FormAgent) permettant de se former sur les logiciels internes en toute autonomie selon les besoins de chacun. 29 tutoriels courts et ludiques proposent des ressources vidéos et/ou des modes d'emploi simplifiés sur les logiciels utilisés quotidiennement. En 2023 se sont ajoutés onze nouveaux tutoriels dont plusieurs visant des logiciels en lien direct avec le déploiement du télétravail au mois d'octobre 2023 : visioconférence (Jitsi), plateforme de communication et de collaboration (Rainbow), connexion sécurisée de réseau virtuel (VPN Forticlient), partage de documents, outils collaboratifs de gestion de tâches et suivi de projets (Wecan), gestion des mises à jour et paramétrages des ordinateurs (MyASUS), centralisation des demandes des usagers (Kiamo), gestion des rendez-vous et agenda en ligne (Synbird), identification des menaces (Cyber securite), facturation de biens et services (Civil Multifactorations), montage de vidéo (ClipChamps).

La Ville a également mis en place la signature électronique encadrée par une « Convention de preuves » pour sécuriser juridiquement le processus de signature électronique. La signature concerne les entretiens professionnels qui se sont déroulés en fin d'année 2023 ainsi que les arrêtés pris dans le cadre de la gestion des carrières des agents.

SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PEC N°104

Le plan de formations 2023 a intégré la dimension développement durable en proposant des formations : sur l'accueil inclusif pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), l'accueil des enfants porteurs de handicap en milieu périscolaire, des sensibilisations sur les propos et comportements sexistes et sexuels au travail ou encore sur les stéréotypes femmes/hommes dans le cadre d'un recrutement, des formations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des animateurs et ATSEM et des formations traitant la définition des ambitions environnementales dans un projet.



PEC N°105

Dans le cadre de la journée des nouveaux arrivants du 27 novembre, une intervention de la Mission Développement Durable a permis de sensibiliser les nouveaux agents de la collectivité aux différentes facettes du développement durable, les ambitions du Pacte Eco-citoyen et les dynamiques engagées pour renforcer l'exemplarité de la Ville en la matière.



PEC N°109

En février 2023, la Mission Développement durable de Ville a lancé le réseau interne d'écopilotes. Ce réseau vise à disposer d'une culture commune autour de la transition écologique, partager les connaissances, savoir expliquer et valoriser la donnée en interne et en externe et considérer le volet développement durable comme une dimension intrinsèque aux projets. Seize écopilotes répartis dans les différents services de la Ville sont impliqués dans de cette dynamique. Chaque écopilote a pu participer au cours de l'année 2023 à une réunion de cadrage (avril) et à deux entretiens individuels (été et automne) avec la Mission Développement durable.

6.3 Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité



SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES AGENTS



PEC N°111

En décembre 2023, un nouveau conseiller de prévention a rejoint la Ville de Vincennes pour animer et piloter la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et de santé et bien-être au travail, selon les dispositions réglementaires.



PEC N°116



Dans le cadre des conventions du personnel des 14 et 16 mars 2023, une thématique de santé environnementale a été proposée aux agents à travers la lutte contre les perturbateurs endocriniens et leurs dangers et les actions déployées au sein de la collectivité, en partenariat avec le cabinet d'expertise Alicse.

SENSIBILISER AUX HANDICAPS



PEC N°113

L'agent chargé d'évolution professionnelle au sein de la Direction des Ressources Humaines assure cette mission et accompagne les personnes en situation de handicap (6% d'agents reconnus travailleurs handicapés) dès leur prise de poste et tout au long de leur carrière au sein de la collectivité. Cependant, il n'y a pas eu de demande d'accompagnement de ce type en 2023.



PEC N°114

L'objectif de la collectivité est de renforcer la sensibilisation des agents et encadrants, notamment aux handicaps « invisibles » (troubles « DYS », difficultés de concentration, diabète...) encore trop peu connus et par définition parfois difficiles à repérer et à appréhender. Pour cela, la Ville de Vincennes s'est aussi engagée pour la 2^e année consécutive dans le dispositif Duoday, qui permet d'accueillir dans les services municipaux, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Ainsi, six personnes en situation de handicap ont été accueillies le 23 novembre dernier à Vincennes pour former ces duos d'immersion professionnelle.

CADRE DE TRAVAIL PROPICE A L'ÉPANOUISSEMENT



PEC N°115

Dans le cadre de la prévention des violences conjugales, la Ville a mis à disposition de ses agents des formations afin de leur permettre de mieux repérer les cas de violences et de pouvoir les prévenir. Par ailleurs, en 2023, un nouveau plan d'actions est en cours de construction pour 2024-2026, comprenant un volet interne sur l'égalité professionnelle.



PEC N°117

Les 14 et 16 mars 2023, lors des conventions du personnel s'est tenu un Forum des Mutuelles à destination des agents de la collectivité. Ce forum avait pour but de répondre aux questions en matière de complémentaire santé ou de prévoyance et de proposer des dépistages de troubles auditifs ou/et visuels.



PEC N°118

L'Amicale du Personnel propose des activités sportives et artistiques aux agents adhérents toute l'année sur le temps méridien : les agents peuvent prendre part aux cours de yoga, à la chorale du personnel ainsi qu'à des séances de sophrologie.

POUR CONCLURE, LE PRÉSENT RAPPORT A MIS EN EXERGUE LES ACTIONS STRUCTURANTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 DONT QUATRE-VINGT SONT RELATIVES À LA FEUILLE DE ROUTE DU PACTE ECO-CITOYEN SOIT UNE TRENTAINE D'ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE ÉDITION DE 2022.

ANNEXE

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS	CIBLES PRINCIPALES
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extrême pauvreté, pauvreté • Protection sociale • Accès aux ressources • Vulnérabilité • Mobilisation des ressources • Prise en compte dans les politiques
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faim • Malnutrition • Productivité et petits exploitants • Agriculture performante et résiliente • Diversité et partage des ressources génétiques • Recherche agronomique • Exportation et commerce • Fonctionnement des marchés alimentaires
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité maternelle • Mortalité néonatale et infantile • Maladies transmissibles, maladies non transmissibles • Conduites addictives • Accidents de la route • Santé sexuelle et procréative • Couverture santé universelle • Santé environnement • Tabac • Recherche/ mise au point et accès aux médicaments • Personnel de santé • Sécurité sanitaire
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation scolaire • Soins et éducation préscolaires • Formation professionnelle et enseignement supérieur • Compétences et accès à l'emploi • Égalité des chances • Apprentissages fondamentaux • Éducation pour le développement durable • Accessibilité des établissements scolaires • Bourses de formation et d'études supérieures • Formation des enseignants (pays en développement PED)
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>RÉALISER L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les discriminations • Violences et exploitation • Mariage forcé et mutilations • Promotion et partage des travaux domestiques • Participation et accès aux postes de direction • Santé sexuelle et procréation • Droit et accès aux ressources • Technologies et autonomisation • Politiques d'égalité
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable • Accès aux services d'assainissement et d'hygiène • Qualité de l'eau • Gestion durable des ressources en eau • Gestion intégrée des ressources • Protection et restauration des écosystèmes • Coopération et renforcement de capacités • Gestion collective de l'eau

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS		CIBLES PRINCIPALES
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIAIBLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'énergie • Énergies renouvelables • Efficacité énergétique • Recherche et investissement • Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • Productivité économique • Développement des TPE et PME • Utilisation efficiente des ressources • Plein emploi et travail décent • Accès des jeunes à l'emploi et la formation • Exploitation des enfants, traite, travail forcé • Droits & sécurité au travail • Tourisme durable • Accès aux services financiers et d'assurance • Aide pour le commerce des PED • Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures durables, résilientes et accessibles • Industrialisation socio-économiquement durable • Accès de toutes les entreprises aux services financiers • Modernisation et durabilité des filières industrielles • Innovation, recherche et développement • Appui aux pays en développement • Diversification et ajout de valeur • Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des revenus des plus pauvres • Autonomisation et intégration • Égalité des chances • Politiques publiques ciblées au service de l'égalité • Réglementation de la finance • Gouvernance internationale • Migrations • Traitement spécial et différencié • Aide publique au développement • Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENS ET DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au logement décent • Transports sûrs, accessibles et viables • Urbanisation durable • Préservation du patrimoine • Prévention et limitation de l'impact des catastrophes • Impact environnemental • Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs • Développement territorial • Politiques intégrées pour des territoires résilients • Bâtiments durables et résilients
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles • Gaspillage alimentaire • Gestion écologique des produits chimiques • Réduction des déchets • Responsabilité sociétale des entreprises • Marchés publics durables • Formation et information environnementales • Tourisme durable • Politique de subvention de l'énergie

DÉCLINAISON DES OBJECTIFS	CIBLES PRINCIPALES
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résilience et adaptation • Politiques climatiques • Éducation et capacité d'action • Fonds vert • Renforcement des capacités
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollutions marines • Écosystèmes marins et côtiers • Acidification des océans • Réglementation de la pêche • Préservation de zones marines • Subventions nuisibles à la pêche • Petits États insulaires • Recherche et transferts de techniques marines • Préservation de la pêche artisanale • Droit de la mer
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des écosystèmes terrestres • Gestion durable des forêts • Dégradation des sols • Écosystèmes montagneux • Biodiversité et espèces menacées • Ressources génétiques • Braconnage et trafics d'espèces protégées • Espèces envahissantes • Intégration de la biodiversité dans les politiques • Financement (Biodiversité) • Financement (Forêts) • Moyens dans la lutte contre le braconnage
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la violence • Maltraitance et exploitation infantiles • État de droit et accès à la justice • Criminalité organisée • Corruption • Institutions exemplaires • Prise de décisions inclusive • Gouvernance internationale • État civil • Information et protection des libertés • Terrorisme et criminalité • Politiques non discriminatoires
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources nationales • Aide publique au développement • Ressources financières supplémentaires • Maîtrise de la dette nationale • Investissements ciblés • Coopération scientifique et technologique • Transferts ciblés de technologies • Capacités scientifiques et technologiques • Renforcement des capacités • Système commercial multilatéral équitable • Exportations des pays en développement • Accès aux marchés • Stabilité économique mondiale • Cohérence des politiques • Souveraineté nationale • Partenariat pour le développement durable • Partenariats multi-acteurs • Recueil de données • Construction d'indicateurs de développement durable